Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 830/2015

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	:	PROCAR RUITONTDOOIER SPRAY
Code de produit	:	3378LB
Numéro de fiche de données de sécurité	:	1265

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	:	Produit de consommation (SU21).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Kemetyl Belgium NV Lochtemanweg 42 3580 Beringen, België,
Téléphone	:	+32-11-450800
Télécopie	:	+32-11-450801
E-mail	:	msds@kemetyl.com
Website	:	www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

BE - Téléphone	:	+31-30-6012890	(Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS)	+33 (0)1 45 42 59 59	(24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008)	:	Liquide inflammable, catégorie 3.
Risques pour la santé	:	Peu de danger à l'utilisation industrielle ou commerciale.
Risques physiques/ chimiques	:	Inflammable.
Risques pour l'environnement	:	N'est pas classé dangereux selon les directives de CE.
Autres informations	:	Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P370 + P378 alc	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, mousse résistant à alcool, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
		P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Ethanol Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2 H225; H319	25 - 50	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	#
Ethylène-glycol Acute Tox. 4; STOT RE 2 H302; H373	5 - 10	107-21-1	203-473-3	01-2119456816-28	#
2-Butanone Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 H225; H319; H336; EUH066	0,1 - 1	78-93-3	201-159-0	01-2119457290-43	#
2-Aminoéthanol Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B H332; H312; H302; H314; H335	0,1 - 1	141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	#

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation	:	Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
Contact cutané	:	Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau et du savon.
Contact oculaire	:	Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation	:	Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
Contact cutané	:	Peut provoquer une peau sèche.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin
Général : Risque d'acidose métabolique.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction
Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses mai causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d 'eau et de savon.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas utiliser à l'intérieur d'une voiture – Uniquement utiliser a l'extérieur.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations
Ethanol	FR	960	1920	2 x pro schicht
Ethanol	BE	1907	-	-
Ethanol	CH	960	1920	4x15 min., Schwangerschaft Gruppe C
Ethylène-glycol	FR	52	104	*
Ethylène-glycol	BE	52	104	D, M
Ethylène-glycol	CH	26	52	4x15 min., Hautresorption, Schwangerschaft gruppe C
Ethylène-glycol	EC	52	104	Skin
2-Butanone	FR	600	900	-
2-Butanone	BE	600	900	-
2-Butanone	CH	590	590	15 min., Hautresorption, Bio.Moni., Schwangerschaft gruppe C
2-Butanone	EC	600	900	-
2-Aminoéthanol	FR	8	-	-
2-Aminoéthanol	BE	2,5	7,6	Huid
2-Aminoéthanol	CH	5	10	4x15 min., Sensibilisatoren
2-Aminoéthanol	EC	2,5	7,6	Skin
2-Aminoéthanol		2,5	7,6	EU

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle	:	Pendant un usage normal pas nécessaire.
Protection respiratoire	:	Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
Protection des mains	:	Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.
Protection des yeux	:	En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide.	
Couleur	:	Bleu.	
Odeur	:	Parfumée.	
Seuil olfactif	:	Inconnu.	
pH	:	10	
Hydrosolubilité	:	Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non applicable.	
Point d'éclair	:	24 °C	(PMcc)
Température d'auto-inflammabilité	:	> 180 °C	
Point/intervalle d'ébullition	:	78 °C	
Point/intervalle de fusion	:	-40 °C	
Limites d'explosion (dans l'air)	:	Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 3,2 (Ethylène-glycol) Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 53
Propriété d'oxydation	:	Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Pression de vapeur (20°C)	:	Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	:	Inconnu.	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	:	0,9 g/ml	
Taux d'évaporation	:	Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.

Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.

Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une déficience de la vision.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations : Ethylène-glycol En ce qui concerne la toxicité orale aigüe il y a une difference notable entre les rongeurs et l'homme, ce dernier étant plus sensible que les rongeurs. On estime que la dose mortelle pour l'homme est de 100 millilitres.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 886 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 454 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV (CE) : 457 g/l
Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 374 g/l

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 06 10 02 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : 3
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 3

:

IMDG (Mer)

Classé	:	3
Groupe d'emballage	:	III
EmS (incendie / fuite)	:	F - E / S - D
Polluant marin	:	Non

IATA (Air)

Classé	:	3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Etiquetage supplémentaire: aucun.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration

DNEL	Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA	Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques
UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal

Date de la seconde émission